

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017300-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **23**

Absents : **4**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017

Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n°2017/300

OBJET : CONFORTEMENT DU SERVICE « ADMINISTRATION GENERALE » : RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE BARCELONNETTE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1.

Le Conseil de communauté,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU sa délibération n°2017/226 du 28/09/2017 relative à la mise à disposition d'un agent, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, par la commune de Barcelonnette pour conforter le service « administration générale » de la CCVUSP afin de faire face à une surcharge de travail liée notamment à la fusion des deux communautés de communes et à la mise en œuvre des dispositions de la Loi NOTRe ;

CONSIDERANT la nécessité de reconduire cette mise à disposition sur une période de six mois supplémentaires ;

VU l'acceptation de la commune « Barcelonnette » et de l'agent concerné,

VU la convention de mise à disposition signée avec la mairie de Barcelonnette le 30 septembre 2017 ;

VU le projet d'avenant n°1 qui lui est présenté ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 tel qu'il lui est soumis, pour la mise à disposition de Mme Audrey DUNAND, Attaché territorial, 2 jours par semaine, par la commune de Barcelonnette,
- **DIT** que les crédits correspondant aux salaires et charges de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget principal 2018 de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir qui prendra effet le **1^{er} janvier 2018** pour une période de **trois mois** renouvelable une fois par tacite reconduction.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.